

patronymique. De semblables omissions ne permettent donc point au tableau de la noblesse en 1789, publié par M. Monfalcon, de suppléer aux éditions déjà connues de cette liste.

Si nous nous plaignons que le tableau VI du *Livre d'or* est incomplet, c'est le défaut contraire que présente le tableau qui suit et que M. Monfalcon a intitulé : *Familles anoblies depuis 1789*. Nous trouvons là bien des noms qui ne sont pas à leur place, et plus d'une famille, bien notoirement noble avant 1789, a dû se trouver peu flattée de voir son nom figurer sur cette liste. Ce sont là, dit M. Monfalcon, des familles dont le nom ne se retrouve pas ailleurs. Mais alors comment y trouvons-nous donc les Brac de la Perrière, qui figurent dans la liste des échevins, et les Riverieulx de Chambost et de Varas, qui se retrouvent déjà dans celle des prévôts des marchands ? D'autre part, le plus grand nombre de ces familles n'appartiennent pas à notre province, ce qui est assez extraordinaire dans un *Livre d'or du Lyonnais*. D'où vient cette liste ? Elle se trouve, dit M. Monfalcon, à la suite du manuscrit de la collection Coste qui reproduit l'armoriai de Claudine Brunaud. Le langage de l'auteur nous fait croire qu'il ignorait l'origine de ce travail, sans quoi il n'eût pas été victime d'une sorte de mystification, dont voici la clef : Vers 1848, un publiciste très-versé dans l'art héraldique et dont le nom est bien connu de nos érudits lyonnais, avait fait plusieurs copies de l'armoriai de Claudine Brunaud autographiées. À la suite de chacune d'elles, l'auteur avait dressé un recueil d'armoiries d'un certain nombre de familles. Les unes figuraient sur ce tableau parce qu'elles étaient alliées à celle de l'auteur, les autres par le seul motif qu'il connaissait leur blason, mais le plus grand nombre appartenaient à des provinces voisines et notamment à la Bourgogne. C'était là l'œuvre d'un amateur qui ne concernait point spécialement le Lyonnais ; aussi l'auteur lui avait-il donné le simple titre de *Recueil d'armoiries*, qui avait au moins le mérite de ne pas égarer ceux qui pouvaient le consulter. Un semblable travail ne méritait donc point de figurer dans son entier dans le *Livre d'or du Lyonnais* et surtout d'être intitulé : *Liste des familles anoblies depuis 1789*.